



Anti-Personnel Mine Ban Convention Intersessional Meetings
19 June – 21 June 2023
Switzerland

Point 4 de l'ordre du jour

Questions relatives au mandat du Comité pour la mise en œuvre de l'article 5

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour votre compte rendu concernant la mise en œuvre de la décision de la 20e Assemblée des États parties qui a invité le Comité sur la mise en œuvre de l'article 5 à évaluer le processus de demande de prolongation des délais au titre de l'article 5 et les défis qu'il pose, et à déterminer s'il existe un terrain d'entente pour renforcer le processus.

Recueillir les points de vue de toutes les parties prenantes à ce sujet et ceci d'une manière ouverte, inclusive et transparente n'est pas seulement nécessaire afin de remplir le mandat formulé par la 20e Assemblée des États parties, mais pourrait s'avérer particulièrement utile dans l'intérêt de l'efficacité et de l'efficience à long terme de notre Convention. Nous disons cela sans vouloir préjuger du résultat de cet exercice et vouloir entrer dans la substance pour des raisons de temps, mais simplement parce que toute organisation devrait évaluer à intervalles réguliers si elle fonctionne de manière optimale. Nous saluons par conséquent les démarches déjà entreprises par le Comité tout comme les mesures annoncées concernant les prochaines étapes de ce processus de consultations, notamment la tenue de séance ouverte après la pause estivale, et nous nous réjouissons par avance de ces échanges à venir.

Merci Monsieur le Président.